



Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique de Domanys de 2026 à 2028

- 05 mai 2026 -

Sommaire

Introduction	3
Politique d'accessibilité de Domanys	3
Référent accessibilité numérique.....	3
Audit initial d'accessibilité et publication des résultats	4
Publication des résultats	4
Suivi d'amélioration	4
Gestion des demandes des usagers	4
Sensibilisation et formation.....	4
Processus de développement	5
Mesures correctives	5
Plan d'actions annuel	5
Élaboration et suivi du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique	5
Mise en conformité déclarative	6
Mise en conformité technique.....	6

Introduction

Domanys met tout en œuvre pour renforcer l'accessibilité de son site internet, conformément aux obligations légales, notamment celles définies par le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Son ambition est de garantir à chaque internaute, sans distinction, un accès équitable à ses services numériques. En intégrant les principes d'inclusion et d'accessibilité dans sa stratégie digitale, l'entreprise cherche à concevoir des outils utilisables par tous, quels que soient les handicaps ou limitations. Cette initiative traduit une volonté claire d'offrir une expérience en ligne de qualité, fondée sur l'inclusivité.

Ce concept consiste à rendre les services en ligne utilisables par les personnes en situation de handicap. Elle repose sur quatre piliers :

- **Perceptible** : Faciliter la perception visuelle et auditive des contenus.
- **Utilisable** : Permettre la navigation au clavier et laisser le temps nécessaire à l'utilisateur.
- **Compréhensible** : Assurer un fonctionnement prévisible et aider à la correction d'erreurs.
- **Robuste** : Garantir la compatibilité avec les technologies d'assistance actuelles et futures.

Ce document est actualisé dès que nécessaire, et les plans d'actions annuels sont consultables sur <https://www.domanys.fr/>

Politique d'accessibilité de Domanys

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, couvrant la période 2026-2028, vise à informer le public des actions et des moyens déployés par Domanys pour garantir l'accessibilité de ses sites à toutes et à tous. Il est complété par un plan d'action annuel détaillé ci-dessous.

Référent accessibilité numérique

L'accessibilité numérique au sein de Domanys est coordonnée par un référent dédié : Estelle DECROIX , Chargée de Communication

Ce référent peut être contacté par courriel à l'adresse : communication@domanys.fr

Ses principales missions sont les suivantes :

- promouvoir l'accessibilité en diffusant les normes et les bonnes pratiques ;
- accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formation ;
- contrôler et garantir le respect de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 grâce à la réalisation d'audits réguliers ;
- traiter les demandes des utilisateurs et veiller, de manière générale, à la qualité du service rendu aux personnes en situation de handicap.

Il est également responsable de l'élaboration, du suivi et de la mise à jour du présent schéma pluriannuel.

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique / Domanys / 6 mai 2026

Audit initial d'accessibilité et publication des résultats

Un cabinet spécialisé a mené une évaluation approfondie des sites afin d'identifier les écarts par rapport aux normes du RGAA. L'audit a porté sur des éléments essentiels tels que la navigation, les formulaires, les contenus multimédias et les interactions utilisateurs. Cette analyse aboutit à la rédaction d'un rapport complet, servant de base à un plan d'action structuré et priorisé.

Publication des résultats

À l'issue de l'audit, Domanys a publié une déclaration d'accessibilité sur leur site, intégrant un niveau de conformité et un plan d'action pluriannuel. Cette démarche transparente offre aux utilisateurs la possibilité de suivre les progrès réalisés et illustre l'engagement de l'entreprise en faveur de l'inclusion numérique.

Suivi d'amélioration

Un audit complémentaire sera réalisé afin d'actualiser le niveau d'accessibilité et d'évaluer les progrès accomplis depuis 2026. Cette vérification permettra de contrôler la conformité des nouvelles fonctionnalités et d'identifier les axes d'amélioration restants. Les résultats seront publiés dans un souci de transparence, et les priorités d'intervention seront définies selon leur impact sur l'expérience utilisateur et la complexité des ajustements à mettre en œuvre.

Gestion des demandes des usagers

Un dispositif dédié a été mis en place pour recueillir les retours liés à l'accessibilité. Les sollicitations sont regroupées via une adresse e-mail communication@domanys.fr, puis analysées, classées selon leur niveau d'impact et traitées en fonction des priorités définies.

Sensibilisation et formation

Un programme de formation sera déployé auprès des équipes internes, en particulier au sein des pôles techniques et communication. Il aura pour objectif de renforcer les compétences en accessibilité et de développer une culture commune fondée sur l'inclusion numérique. Deux modules seront proposés :

- une formation technique destinée aux équipes numériques de Numelians ;
- une formation orientée communication pour les équipes de Domanys ;

Processus de développement

Pour les services numériques non gérés directement par Domanys (ex espace locataires MAEL), l'organisme s'engage à contacter les prestataires afin de vérifier leur conformité au RGAA et le cas échéant, le plan prévu de mise en conformité.

Concernant les services numériques gérés par Numelians — qui assure la production numérique pour les entités du Groupe Idelians, dont Domanys — Numelians s'engage à fournir de nouveaux services conformes au RGAA ou à intégrer ces exigences dans les cahiers des charges et appels d'offres publics, en lien avec la direction des achats d'Idelians.

Mesures correctives

Un plan d'actions en trois lots a été défini. Sur une période de 3 ans, Domanys s'engage à corriger les non conformités de son interface en priorisant les points les plus bloquants pour les utilisateurs.

Lot 1 de correctifs : Non conformités jugées "prioritaires" car bloquant l'accès à un contenu ou à une fonctionnalité par son incompatibilité avec les technologies d'assistance.

Lot 2 de correctifs : Non conformités jugées "normales" car pénalisant l'accès à un contenu ou à une fonctionnalité par son incompatibilité avec les technologies d'assistance.

Lot 3 de correctifs : Non conformités jugées "basses" car ne pénalisant pas l'expérience des utilisateurs. Leur mise en place améliorerait la navigation avec des technologies d'assistance.

Plan d'actions annuel

Élaboration et suivi du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

Actions	Date prévue	Statut
Nomination d'un référent accessibilité	2026 / T2	Réalisé
Étude, rédaction et mise en place du schéma pluriannuel	2026 / T2	Réalisé
Publication du schéma pluriannuel et du plan annuel 2026	2026 / T2	Réalisé
Gestion des demandes des usagers	2026 / T2	Réalisé
Mise à jour des actions du plan annuel pour 2027-2028	2027 / T1	A venir

Mise en conformité déclarative

Actions	Date prévue	Statut
Audit initial d'accessibilité	2026 / T1	Réalisé
Publication de la déclaration d'accessibilité	2026 / T1	Réalisé
Audit de contrôle	2026 / T3	A venir

Mise en conformité technique

Actions	Date prévue	Statut
Mesures correctives / Lot 1	2026 / T2 ou T3	A venir
Formation de l'équipe de communication Domanys	2027	A venir
Prestataires et contrats et appels d'offres	2027	A venir
Analyse des mesures correctives / Lot 2 + Mise en œuvre partielle ou totale	2027	A venir
Sensibilisation et formation de l'équipe technique Numelians	2027	A venir
Analyse des mesures correctives / Lot 3 + Mise en œuvre partielle ou totale	2028	A venir